

Livret d'accueil

- SALARIÉS ET STAGIAIRES -



Maison d'Enfants

Les Cèdres Bleus



Nous vous souhaitons la bienvenue à la Maison d'Enfants « Les Cèdres Bleus » en tant que nouveau professionnel ou stagiaire.

Afin de faciliter votre arrivée au sein de l'établissement, vous trouverez dans ce livret d'accueil quelques informations pratiques. Si vous ne trouvez pas la réponse à une question que vous vous posez, n'hésitez pas à vous adresser à Maïté Cauchois, responsable RH, qui pourra vous aiguiller ainsi qu'à la direction ou à un membre de l'équipe.

Bonne prise de fonction !

Maryse ROBERT

Directrice



SOMMAIRE

I. Présentation de <i>l'Association de Gestion et d'Innovation</i>	P.4
II. Présentation de la maison d'enfants <i>Les Cèdres Bleus</i>	P.6
III. Les étapes du placement	P.8
IV. Présentation de l'équipe de professionnels	P.10
V. Les prestations offertes à l'enfant accueilli et sa famille	P.11
VI. Les instances d'expression des enfants et des familles	P.15
VII. Les partenaires de la Maison d'Enfants	P.16
VIII. Petites informations utiles	P.17



I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION et d'INNOVATION

La Maison d'Enfants « Les Cèdres Bleus » est le seul établissement géré par l'Association de Gestion et d'Innovation.

❖ Quelques mots d'histoire...

En 1886 : La Congrégation « *Les Sœurs de l'Immaculée* » s'installe à Sainte Marie-sur-Mer où sont accueillies des familles. C'est là que se situe le berceau de la maison d'enfants Les Cèdres Bleus.

La Congrégation fonde différents établissements de repos, de convalescence ainsi que des établissements pour les personnes âgées.

En 1925 : Le bâtiment principal de Sainte Marie-sur-Mer est construit.

Progressivement, la Congrégation décide de se consacrer à la jeunesse, accueillant des enfants (dans une Maison d'Enfants à St Viaud) et des jeunes filles (à St Etienne de Montluc) auxquelles elles dispensent un enseignement scolaire général et technique.

En 1968 : Les Sœurs transfèrent la Maison d'Enfants de St Viaud à Sainte Marie-sur-Mer.

En 1979 : Les Sœurs quittent la direction de la Maison d'Enfants *L'Immaculée*.

En 1989 : L'établissement change de nom et, après consultation des personnels et des enfants, s'appelle désormais « Les Cèdres Bleus ».

En 2020 : La maison d'enfants « Les Cèdres Bleus » emménage dans des locaux neufs, à Pornic.

En 2021 : L'AGI devient l'Association de Gestion et d'Innovation

❖ Les objectifs du projet associatif :

Tout d'abord, des valeurs :

Respect de l'enfant
(tout homme est un et unique)

*Respecter son identité et sa
problématique.*

*Lui permettre de vivre en
harmonie avec lui-même.*

**Respect des valeurs et de la
dignité de chaque enfant**

*Lui permettre de se développer
personnellement en s'appuyant
sur ses propres valeurs.*

*Lui proposer d'autres points de
vue, d'autres points d'appui.*

**Respect du lien familial et
promotion de la fonction
parentale**

*Ne pas dissocier l'enfant de son
contexte familial.*

Respecter sa famille.

*Aider les parents, dans la mesure
du possible, à se réappropriier
leurs responsabilités et à
retrouver leur dignité.*

**Respect des droits de l'enfant
et des valeurs collectives**

*Promouvoir et respecter les
droits de l'enfant.*

*Confronter le jeune à ses
responsabilités, envers lui-même
et envers les autres.*

*L'accompagner dans le passage
de l'enfance à l'état d'adulte
citoyen.*

Ensuite, des objectifs :

L'AGI « Les Cèdres Bleus » se donne pour missions l'élaboration de réponses adaptées, principalement aux besoins de l'enfance et de l'adolescence en difficulté, tant en matière de protection que d'action éducative.

Elle assure ces missions dans un souci :

- De protection et de mise en sécurité des jeunes accueillis.
- De prise en compte de la place de la famille et de soutien à la parentalité.
- De veille et de repérage des besoins nouveaux et d'adaptation permanente des moyens mis en œuvre.

Vous trouverez, dans le projet de l'association, disponible sur le site internet, d'autres détails concernant celle-ci.

II. PRÉSENTATION DE LA MAISON D'ENFANTS LES CÈDRES BLEUS

❖ Un cadre agréable

La Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus est située sur la commune de Pornic, en Loire-Atlantique, à 30 km de Saint Nazaire et 45 km de l'agglomération nantaise.

C'est un lieu calme et bien situé, à proximité des écoles, du centre-ville et de la plage, avec des espaces verts, des espaces de jeux ainsi que des espaces pour s'aérer, se promener, s'isoler, si besoin.



❖ Cadre de l'autorisation

L'établissement est autorisé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique à accueillir en hébergement continu (365 jours) 64 enfants, filles et garçons, de 2 à 21 ans.

Depuis 2022, à titre expérimental et pour une durée de 3 ans, l'établissement est autorisé à mener 6 mesures d'accompagnement au retour en fin de placement.

Les jeunes sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de mesures judiciaires (articles 375 et suivants du Code civil relatifs à l'assistance éducative et modifiés par la Loi du 5 Mars 2007) ou administratives (accueil provisoire selon l'article L. 222.5 du Code de l'Action sociale et de la Famille).

L'établissement assure, au quotidien, une mission d'accueil et de protection, d'éducation, de socialisation et d'insertion sociale, en lien avec les parents.

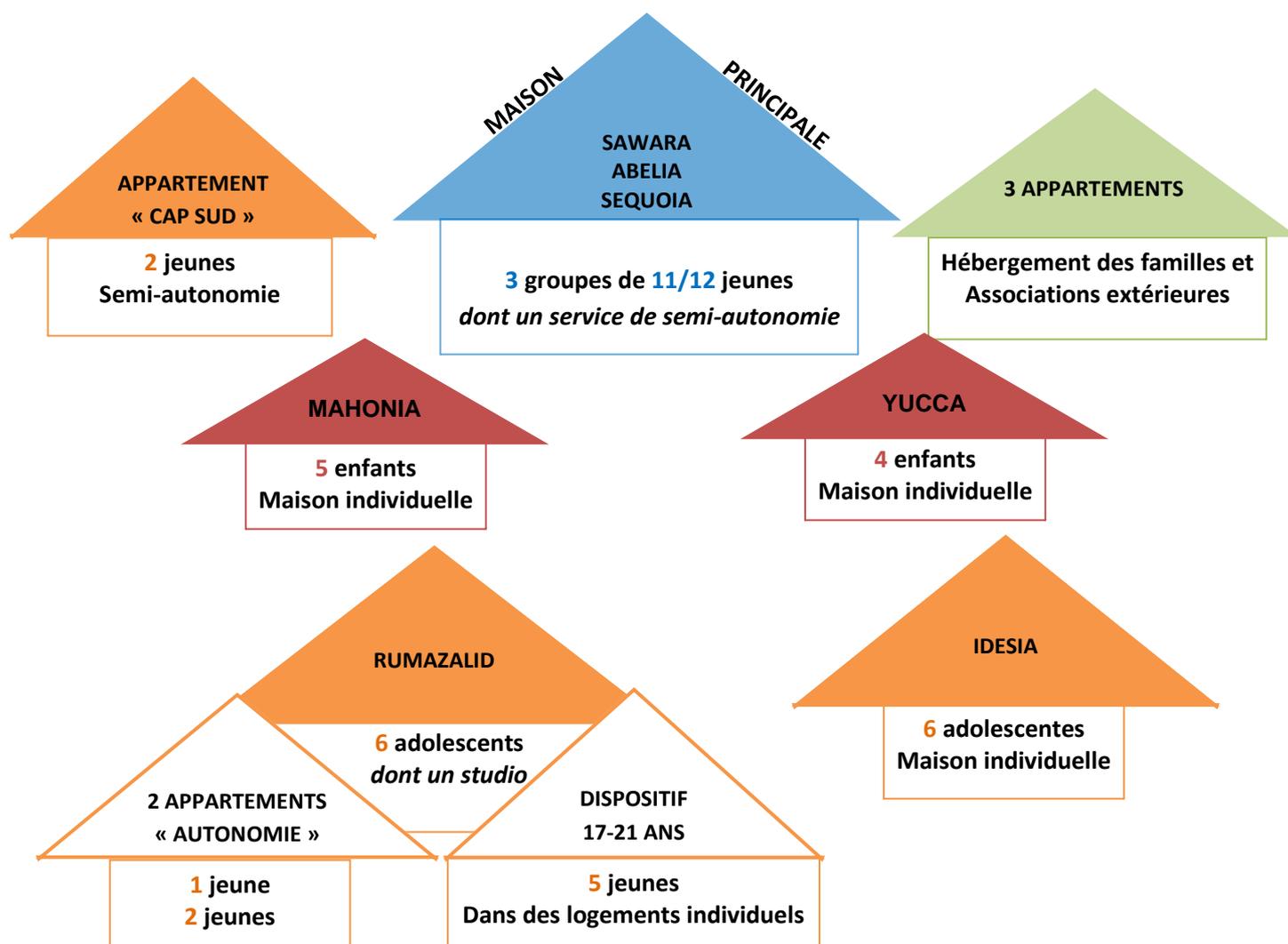
❖ Des objectifs

La Maison d'Enfants se fixe comme objectifs principaux de :

- Prendre soin des enfants en faisant preuve d'attention et de bienveillance.
- Permettre aux enfants de retrouver une confiance en eux-mêmes, un équilibre personnel.
- Valoriser leurs compétences, leurs potentialités, leur estime de soi et faire émerger la partie créative qui est en eux.
- Favoriser leur autonomie et leur capacité d'adaptation sociale.
- Respecter la liberté d'expression
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de leurs responsabilités.
- Valoriser la fonction parentale à chaque fois que cela est possible.
- Travailler sur les aspects transgénérationnels.

❖ Les Cèdres Bleus : une organisation diversifiée de l'accueil sur trois lieux différents

[Au 9 bis, chemin du Moulin de Sang, Pornic](#)



❖ Un fonctionnement en continu

L'établissement est ouvert 365 jours par an et 24 H sur 24.

Le week-end, les enfants sont accueillis dans leur famille ou restent au sein de l'établissement selon le rythme des rencontres décidé par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge des enfants.

Pour les enfants qui sortent peu en famille, nous pouvons faire appel à des familles « invitantes », familles de l'environnement local qui acceptent, à leur demande et sur notre proposition, d'accueillir et de partager un peu de leur temps avec un ou plusieurs enfant(s).

III. LES ÉTAPES DU PLACEMENT

Tout projet de placement est transmis par la plateforme départementale d'orientation. Celle-ci adresse à l'établissement une demande, accompagnée d'un rapport sur la situation globale du jeune et de sa famille.

Selon les disponibilités, une rencontre est ensuite organisée entre Les Cèdres Bleus et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'approfondir certains points, mesurer l'adéquation entre les prestations offertes par l'établissement et les besoins du jeune, élaborer un pré-projet qui donnera sens au placement.

La directrice de la Maison d'Enfants, après évaluation de ces éléments, donne son accord pour une éventuelle admission.

❖ L'admission

Un rendez-vous est organisé avec le jeune et sa famille aux Cèdres Bleus. L'éducateur de l'Aide Sociale à l'enfance (réfèrent ASE) peut être présent.

Nous sommes vigilants à ce que cette première rencontre se fasse dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Elle vise à :

- Présenter l'établissement
- Définir les objectifs du placement et les modalités d'accueil
- Préciser les droits et devoirs de chacun
- Aborder la façon dont l'Institution et les parents vont collaborer, autour de l'enfant et dans l'intérêt de celui-ci
- Collecter toute information concernant l'enfant, dans le souci de respecter le plus possible le mode culturel et le rythme de celui-ci
- Se mettre d'accord sur la date d'arrivée de l'enfant
- Visiter l'établissement.

Lors de cette rencontre, Une pochette d'accueil est remise au jeune et à sa famille contenant le livret d'accueil auquel sont annexés la Charte des Droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement (en référence à la Loi du 2 Janvier 2002).

❖ L'arrivée de l'enfant

Le jour de l'arrivée de l'enfant, le Chef de service reçoit le jeune et sa famille avec l'éducateur référent, c'est l'occasion d'élaborer ensemble le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ou contrat de séjour dans lequel sont abordés tous les aspects essentiels de la vie quotidienne de l'enfant (santé, scolarité, loisirs, vêture...).

Les différentes autorisations sont signées.

Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans son installation.

❖ La fin du placement

Deux mois avant l'échéance du placement, nous rédigeons un rapport d'évolution concernant l'enfant et sa situation familiale. Cet écrit est adressé à notre Autorité de Contrôle, l'Aide Sociale à l'Enfance.

En cas de placement administratif, une convocation est fixée par les services sociaux du Conseil Départemental. A l'issue de cet entretien, il peut être mis fin à la mesure de placement ou bien, avec l'accord des parents, proposé une prolongation.

En cas de placement judiciaire, une audience aura alors lieu afin d'évaluer si les motifs à l'origine du placement sont toujours actuels. Le juge des enfants prendra alors sa décision :

- Soit la fin du placement
- Soit un renouvellement du placement.

Lors du départ de l'enfant, un entretien de fin de placement est organisé aux Cèdres Bleus avec l'enfant et sa famille.

IV. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

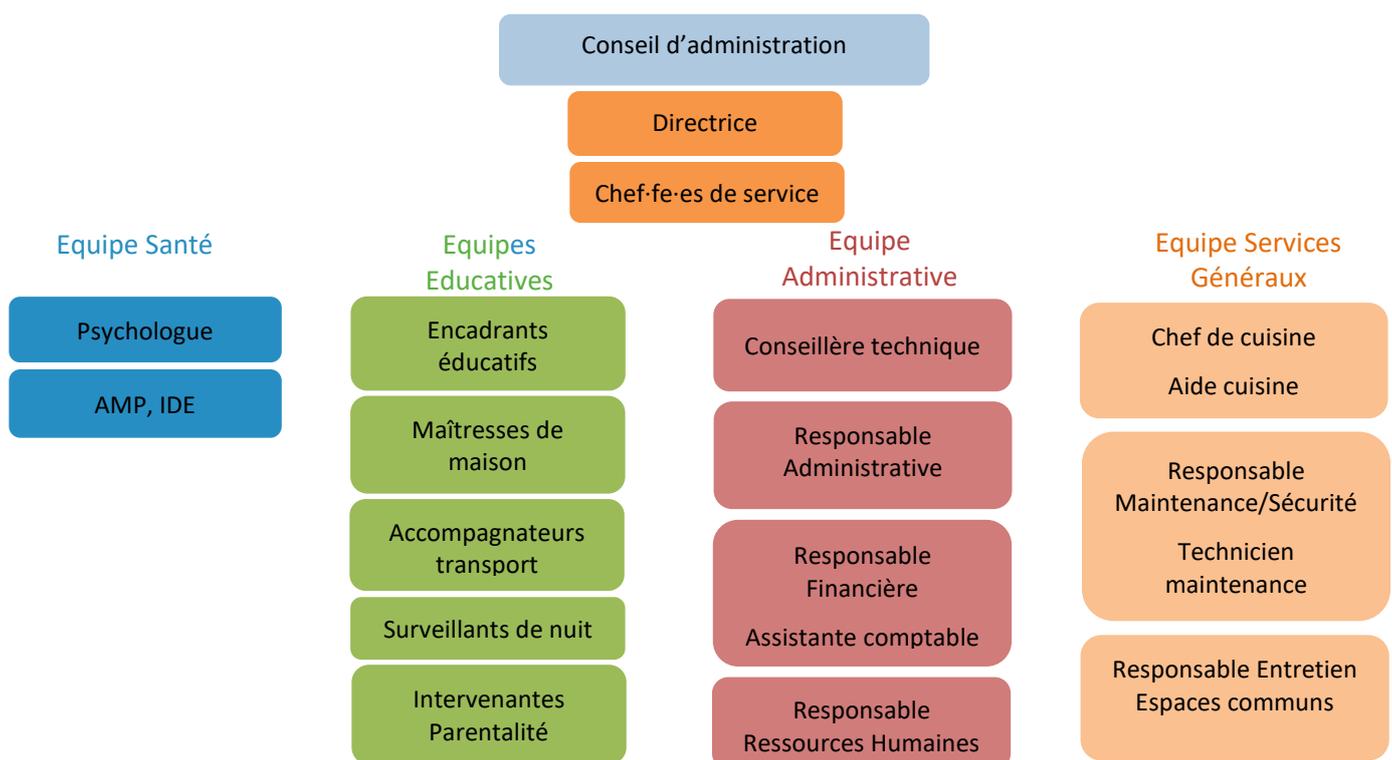
❖ Question d'éthique

Chacun des membres de l'équipe, quel que soit son rôle, est un adulte référent auprès des jeunes accueillis. L'écoute, le respect, le dialogue, la bienveillance, ainsi que la discipline sont du ressort de tous et de chaque adulte travaillant à la Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus.

Par ailleurs, les professionnels de l'établissement sont tenus au secret professionnel afin de garantir la confidentialité des informations qui leur sont communiquées sur l'enfant et son entourage.

Dans la droite ligne du projet associatif, en écho à la Convention Internationale des droits de l'enfant et en application de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'accueil s'effectue dans le respect de la dignité de chaque enfant et de sa famille.

❖ Une équipe au service d'un projet éducatif



Par ailleurs, *Les Cèdres Bleus* accueillent régulièrement des stagiaires en formation.

Plusieurs instances institutionnelles se réunissent tout au long de l'année de façon régulière. Elles permettent d'échanger, de se coordonner, de diffuser l'information et de s'ajuster. Le but est d'améliorer l'accompagnement des jeunes et de leur famille en répondant, au plus près, à leurs besoins.

V. LES PRESTATIONS OFFERTES A L'ENFANT ACCUEILLI ET SA FAMILLE

Nos principaux objectifs envers l'enfant sont les suivants :

- Assurer une mission de protection
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son projet
- Favoriser le maintien du lien familial
- Contribuer à l'épanouissement de sa personnalité par une aide éducative et psychologique
- Garantir à chacun une bonne santé physique
- Promouvoir son intégration et sa réussite sociale, scolaire et (ou) professionnelle.

❖ L'axe éducatif

L'enfant est accueilli sur un groupe de référence et personnalisé. Chaque groupe est encadré par des éducateurs et une maîtresse de maison. Des accompagnateurs viennent compléter cette équipe pour effectuer des transports liés à la vie quotidienne de l'enfant.

Le groupe est le lieu privilégié de la mise en œuvre de l'action éducative à travers les échanges de la vie quotidienne, les activités. Le dialogue y tient une place prépondérante.

Chaque groupe s'organise autour de règles de vie que le jeune et sa famille doivent respecter.

L'équipe attache beaucoup d'importance à la notion de projet personnalisé à travers tous les actes éducatifs.

L'éducateur référent est le coordinateur de l'accompagnement éducatif de l'enfant. Il est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille mais aussi de l'établissement scolaire, du lieu de stage éventuel. En cas d'absence, il sera représenté par un autre membre de l'équipe.

❖ L'axe de l'autonomie

L'accompagnement des enfants vers leur autonomie est un objectif essentiel de notre mission éducative.

Il s'agit de l'autonomie physique (répondre à ses besoins primaires notamment) mais aussi affective, intellectuelle, morale, sociale, relationnelle. Comment faire si cela va mal ? Savoir à qui faire appel, s'entourer de personnes ressources, choisir des lieux ressources en cas de difficultés.

L'objectif visé est ainsi d'accompagner l'enfant vers une autonomie en toute sécurité.

❖ L'axe thérapeutique

Nous veillons, tout au long du placement, au bien-être psychologique de l'enfant. Tout enfant, à sa demande ou sur proposition de la psychologue peut rencontrer celle-ci en individuel, de façon régulière ou ponctuelle.

En cas de besoin, un suivi psychologique sera mis en place à l'extérieur de l'établissement : CMP de Pornic, Thérapeutes en libéral, Hôpital de jour...

Dans tous les cas, la famille en sera informée et sera sollicitée pour donner son accord.

Là encore, les structures de soins représentent un partenaire privilégié pour la maison d'enfants. Aussi, est-il très important de veiller à accompagner l'enfant aux rendez-vous fixés.

❖ L'axe des médiations thérapeutiques

Parallèlement aux supports de la vie quotidienne (actes de la vie courante...), des médiations à visée thérapeutique, sont proposées aux jeunes, encadrées soit par des professionnels de l'établissement, soit par des vacataires extérieurs, représentant des espaces contenant, suffisamment sécurisés pour que l'enfant puisse y déposer son angoisse et se poser. Nous les considérons indispensables pour le public que l'on accueille.

❖ L'axe médical

En collaboration étroite avec la famille et les éducateurs, AMP et infirmière veillent au bien-être physique de l'enfant. C'est un réel travail d'équipe qui doit s'opérer à ce niveau.

Selon les besoins, les soins sont assurés soit en interne, soit par les différents spécialistes extérieurs.

❖ L'axe scolaire et professionnel

Tous les enfants sont scolarisés à l'extérieur de l'établissement, répartis au sein d'une vingtaine de structures avec lesquelles s'est tissé un partenariat étroit et formalisé.

Le travail scolaire est encadré par les éducateurs de groupe. Pour les enfants présentant plus de difficultés, des bénévoles assurent un soutien individuel ou une aide aux devoirs.

Les parents continuent à être en relation avec les enseignants et à suivre la scolarité de leur(s) enfant(s).

Les structures scolaires représentent un partenaire privilégié de la Maison d'Enfants. Aussi est-il important d'informer l'école de tout élément utile et survenant dans la situation de l'enfant (ex : en cas d'absence de l'enfant, en informer l'école immédiatement).

❖ L'axe social et culturel

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire à une activité de loisirs à l'extérieur. Pendant les congés scolaires, quand les jeunes ne sont pas dans leur famille, ils pourront participer à des camps encadrés par les éducateurs de l'établissement ou des séjours extérieurs en colonie ou en gîte d'enfants.

Afin de permettre aux enfants accueillis de développer des relations avec d'autres enfants de leur âge, camarades d'écoles ou autres, ils pourront être autorisés à les inviter aux Cèdres Bleus ou demander l'autorisation d'être reçus dans les familles de ces derniers, le mercredi, pendant les vacances ou les week-ends (avec l'autorisation des parents).

Afin de développer leur autonomie, les enfants seront invités à se déplacer en vélo, avec leur vélo personnel ou un vélo mis à leur disposition par la Maison d'Enfants.

❖ L'axe de la socialisation

L'établissement a une responsabilité de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté à l'égard des jeunes qu'il accueille.

En effet, l'une des missions pour laquelle la Maison d'Enfants est régulièrement sollicitée est de donner/redonner des repères, un rythme de vie « classique » et sécurisant aux enfants. Tous les moments de la vie quotidienne sont alors organisés et structurés en fonction de leur âge.

❖ L'axe de la participation

Dans le quotidien, il s'agit d'associer enfants et parents à toute décision les concernant, notamment, à l'élaboration du projet personnalisé et du document individuel de prise en charge, dans la limite de leurs possibilités et de notre mission de protection mais aussi dans tout le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

Cette ambition est aussi concrétisée par l'existence d'instances institutionnelles auxquelles enfants et/ou parents sont invités et associés.

❖ L'axe du bien-être

Notre rôle est tout d'abord d'accompagner chaque enfant dans le ressenti de son propre bien-être, d'apprendre à repérer les conditions pour y parvenir. Cela nécessite de la part des professionnels, au quotidien, une observation fine de l'enfant pour parvenir à ces objectifs.

Après ce préalable, il s'agit, dans un deuxième temps d'amener l'enfant au respect du bien-être de l'autre. Cet axe est ainsi abordé tant sur un plan individuel que collectif : prendre soin de soi et prendre soin de l'autre.

❖ L'axe de la parentalité

Si la prise en charge concerne en premier lieu l'enfant, il s'agit également d'accompagner les parents dans la compréhension des difficultés à l'origine du placement et de les solliciter pour une collaboration.

L'établissement, en aucun cas, n'a pour vocation de se substituer à ce que les parents peuvent et savent faire.

Des rencontres régulières avec l'éducateur référent, l'intervenante parentalité parfois, le chef de service auront pour but de :

- Être à l'écoute des parents
- Etablir une relation de confiance
- Evoquer les difficultés rencontrées dans l'éducation de leur enfant
- Construire l'évolution possible dans les relations parents-enfants
- Informer et expliquer le travail éducatif.

Par ailleurs, l'Etablissement peut mettre à disposition des parents des locaux équipés leur permettant de venir passer une après- midi, une journée, un week-end ou même plusieurs jours avec leur enfant.

Ces visites peuvent être libres, accompagnées, ou médiatisées.



VI. LES INSTANCES D'EXPRESSION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Afin de favoriser la participation des enfants et des familles pendant toute la durée du placement, nous avons mis en place une instance :



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) : il se réunit quatre fois par an. Il est composé de représentants des enfants (deux représentants par groupe), de représentants des familles, d'un membre du Conseil d'Administration de l'Association, de représentants des salariés et de l'adjointe des affaires sociales de la mairie de Pornic.

Il permet à chaque jeune accueilli et aux familles de participer activement à la vie de l'Etablissement.

Les réunions de groupe Enfants : par groupe, les enfants se réunissent chaque semaine avec leurs éducateurs. Ce temps d'échange permet à chacun de s'exprimer, participer activement à la vie quotidienne et d'être pleinement acteur des projets de groupe.

VII. LES PARTENAIRES DE LA MAISON D'ENFANTS

La Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de partenaires :

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Conseil Départemental 44/49/85
**Services ASE des Conseils
Départementaux 44/49/85 :**

(Délégations territoriales du Pays-de-Retz, du bassin de St-Nazaire, de l'agglomération nantaise, de Blain à Châteaubriant, du Vignoble, d'Ancenis ...)

**Plate-forme Départementale
d'Orientation 44**
Mairie de Pornic
Mission locale de Pornic
Service Jeunesse et Sport
Animation sportive départementale

PARTENAIRES VACANCES/LOISIRS/ RELAIS

*Gîtes du 44/56/85, Associations
sportives et culturelles, Familles
d'accueil relais, Familles invitantes*

PARTENAIRES SCOLAIRES

Structures de droit commun :
Une quinzaine d'écoles situées à
proximité des Cèdres Bleus

Structures spécialisées :
*ITEP de Gesvres, IME Marie
Moreau et Clémence Royer,
SESSAD de St-Nazaire*

Centres de formation :
*MFR de St-Père en Retz, LEAP
Saint-Gabriel et St-Père en Retz,
CIO de St-Nazaire, IFOCOTEP St-
Nazaire, MDA Pornic, ...*

**Les
Cèdres
Bleus**

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Le Secours Catholique
Le Secours Humanitaire Côte de Jade
Association « Pour Marine »
*Association Départementale
d'Accompagnement Éducatif et Social
(ADAES44)*

PARTENAIRES MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

*Hôpital de St-Nazaire, SHIP, CMP de St-Nazaire et Pornic,
Pédopsychiatres, Psychologues, Orthoptistes, Orthophonistes,
Psychomotriciens, Ophtalmologistes, Thérapeutes, Médecins
généralistes, ...*

VIII. PETITES INFORMATIONS UTILES

- Sécurité Incendie -

Un système d'incendie assure la sécurité de tous. Il est contrôlé régulièrement et doit être tenu en bon état de marche.

Le responsable sécurité et maintenance, à votre arrivée, vous informera des manipulations à faire en cas de déclenchement de l'alarme.

En cas d'incendie, il convient d'appeler le 17.

- Urgence médicale -

Il convient d'appeler le 15. Sinon, en journée, appeler le cabinet médical de Pornic (Tel 02.40.82.01.80).

- Clés -

A votre arrivée, un trousseau de clés vous sera confié qu'il vous faudra remettre lors de votre départ. Toute clé perdue devra être signalée auprès du Secrétariat.

- Cigarettes et vapotage -

Dans le respect de la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les locaux, dans les véhicules de service, ou encore dans l'enceinte de l'établissement (y compris les espaces extérieurs).

- Véhicules de service -

Pour vos déplacements professionnels, des véhicules sont à votre disposition. Nous vous demandons de réserver le véhicule sur les tableaux prévus à cet effet dans la salle du personnel au rez-de-chaussée et de bien respecter les réservations de vos collègues. Nous vous demandons aussi de remplir le carnet de bord qui se trouve dans chaque véhicule ; vous devrez renseigner l'heure de départ, l'objet et le lieu de votre déplacement. Enfin, nous vous demandons de prendre le plus grand soin de ces véhicules, fortement sollicités et qui nous permettent d'assurer, au quotidien, les transports des enfants et les déplacements professionnels.

- Stationnement des véhicules personnels -

Faute de place, seules les personnes travaillant tôt le matin ou tard le soir sont autorisées à se garer sur les places de parking de l'établissement dédiées au personnel. Merci de bien garer votre véhicule.

EN CONCLUSION...

Nous vous rappelons qu'en tant qu'adulte, les enfants des Cèdres Bleus vous prennent comme référence. Ainsi, notre rôle éducatif implique chacun de nous dans l'ensemble de nos gestes et de nos paroles.

Nous espérons que ce petit livret vous permettra de vous repérer au sein de l'établissement pour l'exercice de votre mission auprès des jeunes. Nous avons sûrement oublié des choses. Alors n'hésitez pas à nous questionner, à interpeller vos collègues du quotidien et l'équipe de direction.

Soyez le (la) bienvenu(e) et bonne expérience professionnelle parmi nous !





Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus
9 bis Chemin du Moulin de Sang
BP 1406
44210 PORNIC

Tel : 02 40 82 06 03

Mail : secretariat@lescedresbleus.org

Site internet : <http://www.lescedresbleus.fr>